

Date de convocation : 19/05/2020Date d'affichage : 02/06/2020**Séance du 26 mai 2020 à 19 heures.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :Élus : **11**En exercice : **11**Présents : **11**Absents : **0**

Présents : BELINGHERI Christine, BOUCHET Anne-Laure, CARRON Olivier, CORNELOUP Alain, FLAMMIER Gisèle, GENOUX Joël, GLADCZUK Nathalie, RAFFIN Vincent, RODEGHIERO Chantal, SERVIERE Martine

Absents :

Secrétaire de séance : Christine BELINGHERI.

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2020-14 : Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr SANDRAZ Éric, maire (mandat 2014/2020) qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer le Conseil Municipal.

Madame Martine SERVIERE, la plus âgée des membres du Conseil Municipal a pris la présidence et fait désigner le secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Elections du Maire :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins Blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

SANDRAZ Eric :10 voix, dix voix.

SANDRAZ Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Point n°2 de l'ordre du jour

Délibération 2020-15 : Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire,

Invite le conseil municipal à déterminer le nombre d'adjoints au Maire à élire

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au moins d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour Villard d'Héry, d'un maximum de trois adjoints au maire.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à trois le nombre des adjoints

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe à trois le nombre des adjoints au Maire.

Vote : à l'unanimité

Point n°3 de l'ordre du jour

Délibération n°2020-16 : Election des Adjoints

Le Maire,

Invite le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints.

Rappel que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal,

Au vu de la délibération précédente le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1^{er} adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6.

Ont obtenu :

BELINGHERI Christine : 11 voix, onze voix

BELINGHERI Christine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ère} adjoint et a été immédiatement installée.

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins Blanc : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

CORNELOUP Alain : 11 voix, onze voix.

CORNELOUP Alain. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins Blanc : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

SERVIERE Martine : 11 voix, onze voix.

SERVIERE Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

